

ETAIENT PRESENTS : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Bernard JOSSELIN, François FEJEAN, Thierry DOUAIS, Marie-Claire HAMON, Alain CAPITAINE, Denis JOSSELIN, Denise POIDEVIN, Frédéric MIDELET, Thierry TRONET, Soizic NOGRET, Eric FOURNEL, Jérôme LEROUX, Caroline LESCLINGANT, Alain BOURGE, Magali ONEN-VERGER, Fabrice GAUVAIN.

ETAIENT ABSENTS : Anne AMOURET, Michel DEPARTOUT.

Décisions de madame le maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante :

Signature du devis pour les travaux d'entretien sur chéneau galva à effectuer sur le boulodrome pour un prix de 4.013,39 euros toutes taxes comprises avec l'entreprise Choux, zone artisanale, 28 rue des bois, 22350 Caulnes.

Attribution de lots dans le lotissement communal « Le Domaine de Neuville » :

- le lot numéro 44 du lotissement communal « Le Domaine de Neuville » à Edith et Thierry Tronet, 4 square de Bretagne, 22650 Ploubalay.
- le lot numéro 16 du lotissement communal « Le Domaine de Neuville » à Monsieur Lenestour et Madame Lefrançois, 14 Hameau du Clos Mottay, 35800 Dinard.
- le lot numéro 6 du lotissement communal « Le Domaine de Neuville » à Céline et Sébastien Gaudenèche, 2 rue des Jardins du Martray, 22650 Ploubalay.

Pas de préemption sur des biens situés au lotissement privé « Le Domaine de la Chênaie » au profit d'Erwan Marc, de Jérôme Dasilva et Angélique Pomme, de Julien Droux et Madame, de Stéphane Dabbene et Madame, de Michel Hamon et Madame, d'Eugène Tostivint et Madame.

Signature du devis pour la maintenance des archives communales, pour un prix de 9.360 euros toutes taxes comprises avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, direction des services extérieurs, Eleusis 2, 1 rue Pierre et Marie Curie, BP 417, 22194 Plérin

Les tarifs municipaux 2010.

- Restaurant scolaire :

Enfants de Ploubalay	Enfants hors commune	Personnel communal	Apprentis	Adultes
2,75€	3,25€	5,00€	5,30€	8,00€

- Bibliothèque municipale : 12 euros par an et par famille de Ploubalay, 15€ pour les hors commune.

- Accueil de loisirs.

Garderie 7h30/10h	Gratuit		
	Nombre d'enfants	Ploubalay	Hors commune
10h/18h (repas compris)	1 ^{er} enfant	11,50€	12,50€
	2 ^{ème} enfant	10,50€	11,50€
	3 ^{ème} enfant et plus	9,50€	10,50€
8h30/13h ou 13h30/18h	1 ^{er} enfant	7,50€	8,50€
	2 ^{ème} enfant	6,50€	7,50€
	3 ^{ème} enfant et plus	5,50€	6,50€
Matinée ou après-midi avec repas du midi	1 ^{er} enfant	9,50€	10,50€
	2 ^{ème} enfant	8,50€	9,50€
	3 ^{ème} enfant et plus	7,50€	8,50€
Garderie 18h/18h30	Gratuit		

- Garderie municipale.

	Matin et soir	Matin et soir hors commune	Matin ou soir	Matin ou soir hors commune
1 enfant	2,40 €	2,60€	2,00 €	2,20€
2 enfants	3,20 €	3,40€	2,30 €	2,50€
3 enfants	3,70 €	3,90€	2,80 €	3,00€

- Photocopies (couleurs interdites)

	A4	A3
Particuliers	0,30€	0,40€
Associations	0,10€	0,20€
Hors communes	0,50€	0,60€

- Droits de place
 - Emplacement boutique forain : 0,90 € le m² avec possibilité d'annualiser (X 35 semaines). Gratuit lors de la foire Saint Mathieu.
 - Terrasses, rampes d'accès et autres occupations du domaine public : 10€/m²/an.
- Terrain de tennis dans la salle des sports : 11 € l'heure
- Location salle de sports aux associations extérieures à la Commune : 12 € l'heure. Gratuite pour les associations de Ploubalay, CAP Armor et écoles de Ploubalay.
- Location du trampoline aux associations ou aux autres communes : 200 € par semaine ou 40 € par jour. Une caution de 180 € sera demandée pour les associations.
- Camping

Campeur	2,30€
Enfant < 7 ans	1,55€
Emplacement < 5,50m	1,80€
Emplacement > 5,50m	3,50€
Voiture	1,55€
Camping-car	5,00€
Moto	1,40€
Electricité	2,60€
Chien	1,00€
Garage mort (Mai et septembre)	5,20€
Garage mort (Juin, juillet et août)	6,20€

- Location de la salle du lieu de rencontre : gratuite pour les associations de Ploubalay.
- Location de la salle du Mille Club dans le cadre d'activités festives :

	Particuliers commune	Particuliers hors communes	Associations communales festivités	Associations communales réunion	Réunion de professionnels
Location (du samedi matin au dimanche 16h)	120€	150€	60€	gratuit	100€
Caution	80€	160€	80€		160€

La couverture des risques par une assurance "responsabilité civile" est exigée.

- Location de la salle des fêtes :

Salle	Associations communales				Particuliers commune				Hors commune et professionnels			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Bal, thé dansant, loto				185€				200€				380€
Repas	90€	110€	130€	180€	100€	140€	170€	240€	150€	180€	210€	400€
Vin d'honneur	30€	40€	50€	70€	40€	50€	60€	90€	70€	90€	110€	190€
Concours, expo, braderie, vide grenier	50€	70€	90€	100€	90€	110€	150€	200€	130€	170€	200€	350€
Location cuisine rubrique bal, thé dansant et loto) 95€ repas chaud) – 35€ buffét froids – vin d'honneur (obligatoire pour la												
Location couvert complet (y compris verres et tasses)					0.50€ le couvert							
Location verres et tasses (hors repas)					1,50€ la douzaine							
Caution					300€							
Bourse aux vêtements : 150 € Gratuite pour les arbres de Noël et fêtes des écoles de Ploubalay et le repas de fin d'année du club de l'amitié, manifestations téléthon												

Salle1 : petite salle neuve
Salle 2 : 1/3 côté bar
Salle 3 : 2/3 côté scène
Salle 4 : salle 2 + 3

Location sono : 50€ (caution 250€)
Location micro sans fil : 65€ (caution 650€)

- Tarifs de remplacement de la vaisselle cassée ou perdue : 1€

- Tarifs de location de vaisselle lorsqu'aucune réservation n'est faite au titre d'un bâtiment communal

Assiette	Verre	Couteau, fourchette ou cuillère	Tasse
0,25€	0,15€	0,10€	0,20€

- Location des logements « école » : 450€/mois
- Concessions

	Cimetière (le m²)	Colombarium	Caves urnes
15 ans	120 €	240€	60€
30 ans	160 €	350€	90€
50 ans	300 €	670€	150€

Les subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2010

Nom des associations	Subventions pour l'année 2008
Amicale Laïque/APE	
Sorties d'éveil (APE):17,85€X156 enfants de Ploubalay	2623,95
Noël: 6,30€X156 enfants de Ploubalay	926,10
Parent d'Elèves Ecole Publique Classes de découvertes (maternelles) 33,60€X71 enfants de Ploubalay	2452,80
OGEC	
Sorties d'éveil: 17,85€X93 enfants de Ploubalay	1695,75
Classes de découvertes (maternelles) 33,60€X37 enfants de Ploubalay	1344,00
Parent d'Elèves Ecole Privée Noël: 6,30€X93 enfants de Ploubalay	598,50
U.S.P	11000
Cyclo-club VTT	500
Skol Dance	500
Club de l'entraide et de l'amitié	500
Association d'aide à domicile (canton de Ploubalay) 0,50€/habitant	1300
Les amis de la Résidence du Parc (EPHAD)	350
Amis du Cheval de la Baie de Beausseis	Prêt de matériel
Les courses de chevaux de Ploubalay/Lancieux	400
AAPCCP (polders et chemins creux)	100
Les vieilles mécaniques des cottes d'Emeraude	250
UNC/AFN (anciens combattants)	80
Médaillés militaires	30
prisonniers de guerre	Achat d'un drapeau
Anciens marins	50
Comité des Fêtes	1000
Association Nature et Patrimoine	30
CAUE 22	100
Animages (EPHAD)	100
ADAPEI 22 (handicapés)	100
Mission locale (0,93€/habitant)	3394,00
AFOBAT 22 formation bâtiment (4 élèves de PLOUBALAY)	160
Chambre des métiers DINAN (3 élèves de Ploubalay)	196
Chambre des métiers 35 (3 élèves de Ploubalay)	100
Chambre des métiers 29 (1 élève de Ploubalay)	60
ADAPEI 35 (handicapés travail)	100
CFA-BTP 35 formation bâtiment (3 élèves de PLOUBALAY)	156
Maison familiale rurale (1 élève de PLOUBALAY)	40
Prévention routière (écoles)	30
SNSM	400
QUATRES VAUX (2 personnes de PLOUBALAY)	200
EMMAUS 22	300
TOTAL	31 167,10€

Valorisation des arbres à couper dans Les Vallées Bonas.

90 euros par corde coupée sur place et emportée pour un maximum d'une corde par foyer fiscal.

Emplois saisonniers en période estivale.

CAMPING : - un animateur à temps complet qui aura les fonctions de gestionnaire et sera régisseur, à compter du 24 juin et jusqu'au 3 septembre 2010,

- quatre adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps complet se répartissant sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010.

COMMUNE : - six adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps complet se répartissant sur la période du 1^{er} juillet au 31 août 2010 et un adjoint administratif territorial de deuxième classe sur la période du 16 août au 3 septembre 2010.

POINT COMMUNAL D'INFORMATION : - trois adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps complet se répartissant sur la période d'ouverture du Point communal d'information du 15 juin au 31 août 2010.

Les agents saisonniers recrutés seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de leur grade. L'animateur gestionnaire et régisseur du camping sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de son grade et sera éligible au régime indemnitaire.

Le but recherché est que chaque agent recruté puisse valider un trimestre pour la retraite.

Ecole maternelle publique

Prolongation d'un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe non titulaire à temps non complet (3 heures par jour) pour l'année scolaire 2010-2011 en vue d'assurer un renfort.

Pérennisation d'un emploi d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet (38 heures par semaine en période scolaire).

Dénomination de rue au Lotissement privé « Le chemin des Ecoliers » :

Cette rue portera la dénomination « rue des Ecoliers ». La numérotation correspondra aux numéros des parcelles. Cette délibération n'entraîne pas la rétrocession des équipements dans le domaine public communal.

Branchement de l'éclairage public au lotissement « Le Beau Vallon ».

Travaux de rénovation de l'éclairage public.

Sur avis du Syndicat Départemental d'Electricité, des travaux de rénovation de l'éclairage public vont être entrepris à « La Ville Asselin », au terrain de football. Une commande de l'éclairage public va également être changée.

Demande d'achat d'un délaissé communal à La Martinais, demande de révision du prix.

Le conseil municipal rejette la révision de prix (640€ au lieu de 2000€) demandée par Mr et Mme Duntze.

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption sur un bien situé :

- rue de La Ville en Bois, cadastré AD 224 pour une superficie totale cédée de 1.760 mètres carrés.
- rue de Joliet, cadastré AH 136 et 138 pour une superficie totale cédée de 513 mètres carrés.
- à La Giclais, cadastré AH 79 pour une superficie totale cédée de 199 mètres carrés.
- 15 rue des Terres Neuvas, cadastré AD 170 pour une superficie totale cédée de 791 mètres carrés.
- 1 Place du Martray et 2 bis rue du Général de Gaulle, cadastré AI 1 pour un bien cédé dans une copropriété.
- 16 rue des Basses Saudrais, cadastré AC 1126 pour une superficie totale cédée de 1.233 mètres carrés environ.
- 6 rue de La Ville Martin, cadastré AB 216 et 311 pour un bien situé dans une copropriété.